



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

police municipale

Question écrite n° 61140

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que les gardes champêtres ne bénéficient que de trois mois de formation initiale d'application alors que la police municipale a droit à six mois. Il lui semble souhaitable d'une part que ces formations initiales soient harmonisées, d'autre part qu'une formation continue soit prévue notamment pour les gardes champêtres embauchés avant avril 1994, date à laquelle a été mise sur pied la formation initiale d'application. Elle lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61140

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2926